



PLUS DE 2000 SALARIÉS DU BAS-RHIN SOLIDAIRES AVEC LES TOUS LES SALARIÉS D'ISRI

C'est une traînée de poudre. Le 31 janvier, la CGT lance une pétition de solidarité pour les salariés d'ISRI afin d'exiger la levée des sanctions. **En 10 jours, plus de 2000 salariés du Bas-Rhin signent cette pétition.** Et le mouvement continue...

C'est un nouvel exemple de la solidarité du monde du travail et des organisations syndicales avec l'ensemble des salariés d'ISRI ! Pour la défense de leurs emplois, de leurs salaires, de leurs conditions de travail, de leurs droits syndicaux : 4 manifestations à ISRI en moins de deux mois dont 3 à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires et UNSA. Mais aussi une centaine de prises de position de soutien aux salariés d'ISRI qui viennent de toute la France.

Encore une fois ! Saluons les salariés qui ont refusé de subir une nouvelle **attaque avec la baisse de leur coefficient !** Saluons le courage des salariés qui ont osé dire NON, qui ont osé revendiquer et agir dans l'intérêt de TOUS leurs collègues !

Les salariés d'ISRI savent qu'ils peuvent compter sur la CGT. Elle est aux côtés de ceux qui veulent se défendre et se battre !

Mensonges, brutalité, manipulation, répression : ce sont là les méthodes du patron d'ISRI

Face à cela, le patron d'ISRI a montré le visage du patronat le plus réactionnaire qui soit : Le 29 décembre 2010, M. Beck déclarait « *C'est mon usine. Je fais la loi chez moi* ». **NON, M. BECK !** Vous êtes sur le territoire de la République française : le droit qui s'applique dans l'usine ISRI France, c'est le code du travail, les conventions collectives, la Constitution qui garantissent le droit de grève.

Dans ces conditions, une question se pose. Comment, face à un patron aussi brutal, la secrétaire générale de l'Union Départementale de la CFTC peut-elle renvoyer dos à dos les salariés (qui se défendent) et le patron (cf. DNA du 03/02/2011) ?



Comment une organisation syndicale peut-elle rester spectatrice d'un conflit dans une usine entre des salariés et le patronat ? Est-ce le rôle d'une organisation syndicale de relayer le discours patronal en cherchant à faire porter sur les salariés qui se battent une prétendue responsabilité des menaces sur l'emploi ?

Défense de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, des droits syndicaux !

Pour sa part, la CGT ne fait pas de différence entre ces combats. Elle fait le lien entre l'ensemble des revendications : emploi, salaires, conditions de travail, droits syndicaux et droit de grève. **Elle l'affirme nettement : elle est du côté des salariés et quelle que soit l'étiquette syndicale, elle défend ceux qui se battent pour les intérêts collectifs et leurs collègues.**

Elle remercie l'ensemble des salariés et des organisations syndicales CFDT, FO, Solidaires, FSU qui ont exprimé leur solidarité avec les salariés d'Isri et le délégué syndical CGT Christian Hausberger.

LA CGT appelle l'ensemble des salariés du Bas-Rhin à signer massivement la pétition de demande de levée de toutes les sanctions. Elle exige des pouvoirs publics qu'ils imposent au patron d'ISRI le respect du droit de grève ! Elle entend poursuivre les initiatives pour faire aboutir les revendications qu'elle porte depuis plusieurs semaines : la levée de toutes les sanctions et la réintégration de son délégué syndical !

